

RESUME DES DECISIONS PRISES PENDANT LE CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE
du mardi 26 février 2019

Présent : Anne-Sophie Roijen, Bernard Liégeois, Guy Ernon, Hilde Broers,
Marie-Noëlle Kurvers, Michaël Henen, Rik Tomsin, Nicolas Droeven: Membres
Joris Gaens: Président
Maïke Stieners : Directeur général

SEANCE PUBLIQUE

1. Composition du comité de concertation Commune – Cpas

Le comité de concertation Commune - Cpas doit être composé entre la commune et le Centre Public d'Aide Social et se constitué d'au moins le bourgmestre et le président du CPAS.

Il a été décidé qu'à côté du bourgmestre et le président du Cpas aussi le(a) remplaçant(e) du président du Cpas, Hilde Broers, le directeur général et le directeur financier feront parties du comité de concertation.

5 voix pour; 4 voix contre

Composition du comité de concertation commune – Cpas a été approuvé.

2. Approbation modification règlement de travail

Le règlement de travail a été modifié sur quelques points. Il y avait une concertation au préalable avec les syndicats. On demande au Conseil de donner son accord sur la modification du règlement.

Accord à l'unanimité

Approbation de la modification du règlement de travail.

3. Communications

Communication du courrier adressé au Président et membres du Conseil Public d'Aide Sociale.

Prise de connaissance des communications.

SEANCE FERMEE

4. Prise de connaissance des Bureaux permanents

Le conseil prend connaissance des décisions prises par les Bureaux Permanents du 29 janvier et 12 février 2019.

Prise de connaissance.

DE LA PART DU CPAS

Directeur général
Maïke Stieners

Président
Joris Gaens